

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales – 7-1
décisions budgétaires

Affectation des résultats
du compte administratif
2021

DATE DE CONVOCATION
25 mars 2022

Nombre de membres
en exercice : 16
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 9

La Présidente,

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen, 53 avenue
Gustave Flaubert, 76000 Rouen,
dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication et/ou modification.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2022-03-11

L'an deux mil vingt deux
le trente et un mars deux mil vingt deux à dix-huit heures trente

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de madame Nadia MEZRAR, Présidente.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme DUDOUET – Mme BARRIERE – M. SACHOT –
Mme SCOTE – Mme LAMBERT – Mme LOISEAU – Mme POILPRE – M
LE NOE

Absents :

Mme SEMIEM
M. NICAISE
M MAUGER
Mme JAFFRENNOU
Mme BREANT
M. LE NOE
Mme DUVAL

Mme CREVON est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Présidente, Nadia MEZRAR

Après d'adoption du compte administratif du budget principal du CCAS, il est
proposé au Conseil d'administration d'affecter les résultats de l'exercice
budgétaire 2021, soit :

- 216 146,93 € en recettes de fonctionnement (Chapitre 002 - résultat de
fonctionnement reporté) ;
- 15 721,97 € en recettes d'investissement (Chapitre 001 – Solde
d'exécution de la section d'investissement reporté)

Vu

Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5
relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 pour le budget du
CCAS ;

Considérant

Que les résultats financiers suivants ont été constatés et validés au moment du vote du compte administratif 2021 ;

Qu'ils s'élèvent :

- à 216 146,93 € en fonctionnement ;
- à 15 721,97 € en investissement.

Qu'il est proposé d'affecter :

- 216 146,93 € en recettes de fonctionnement (Chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté) ;
- 15 721,97 € en recettes d'investissement (Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
-

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 8 voix contre 0 Abstention 1

Article unique : d'affecter les résultats de l'exercice budgétaire 2021, tels qu'exposés ci-dessus.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits